

Les procédés spéciaux

Définition :

« processus de production, dont les éléments de sortie ne peuvent être vérifiés par une mesure effectuée a posteriori et dont les déficiences n'apparaissent de fait, qu'une fois le produit en usage ou le service fourni »

Objectif ?

Garantir le plus haut niveau de qualité et fournir de façon reproductible et efficace un produit conforme aux exigences attendues.

Ces qualifications sont nécessaires dans les secteurs de pointe tels que l'aéronautique*, l'automobile ou encore le ferroviaire.

*Les procédés spéciaux mis en œuvre pour l'aéronautique entrent dans le champ de la certification EN 9100.

Comment :

Un cahier des charges bien précis pour les entreprises qui veulent qualifier leurs procédés :

- **Définition des exigences techniques et détermination des critères de mesures,**
- **Approbation de la qualification du personnel, des moyens de production (y compris les outils de contrôle) et des infrastructures,**
- **Mise ne place des procédures et descriptions des instructions d'exécution du procédé, des conditions d'essais et de leurs traçabilités,**
- **Maîtrise des matières entrantes,**
- **Détermination de la période d'approbation**

Chaque procédé requiert une qualification unique et ne peut être appliqué que dans la totalité de son processus.

Audits de qualification et de contrôle :

Les qualifications sont attribuées par les donneurs d'ordre à l'issue d'audits et pour une durée déterminée.

Durant cette période des audits de contrôle sont régulièrement réalisés afin de s'assurer que le procédé répond toujours au cahier des charges initial.

**Vous souhaitez un conseil ?
Contactez nos équipes : 04 77 10 00 77**

**Retrouvez notre savoir-faire et notre
expertise sur notre site :**

www.groupe-agostinelli.fr